



Bruges

Le 21 juillet 2026
2026-PERM-87
DAJCP/CP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260721-DEC-2026-87-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026

Publication : 23/07/2026

DECISION

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2026.02.06), en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de Gironde le 30 mars 2026 concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par Bordeaux Métropole concernant le déploiement de « Solutions artificielles / ponctuelles de rafraîchissement »,

CONSIDERANT que la Ville de Bruges a aménagé une aire de jeux au cœur de l'espace du Grand Darnal qui ne bénéficie pas d'ombre issue de la végétalisation et qu'il n'est pas techniquement possible de planter des arbres en raison de l'espace restreint entre l'aire de jeu et la route,

CONSIDERANT la nécessité de proposer une solution alternative pour rafraîchir l'espace et répondre aux besoins des jeunes usagers,

CONSIDERANT la Ville de Bruges souhaite proposer à la pose de voile d'ombrage sur l'aire de jeu du Grand Darnal,

CONSIDERANT le besoin de financement de la Ville sur ce projet et la nature du projet qui répond aux conditions de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Solutions artificielles / ponctuelles de rafraîchissement »,

Le Maire **DECIDE** :

- **DE SIGNER ET DEPOSER** une demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, d'un montant de 17 081,37 €, soit 50% du coût total du projet d'installation de voile d'ombrage sur l'aire de jeux du parc Grand Darnal.
- **Le plan de financement prévisionnel** de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes		% du coût total
<u>Fourniture et pose voile ombrage :</u>				
1°/ Préparation de chantier	1°/ 2 525,60 €	Part de la collectivité :	17 081,27 €	50 %
2°/ Travaux préalable	2°/ 787,50 €			
3°/ Travaux de VRD	3°/ 2 205,00 €			
4°/ Equipement	4°/ 22 869,60 €	Part de la subvention de Bordeaux Métropole :	17 081.37 €	50 %
5°/ pose	5°/ 5 775,00 €			



Bruges

Coût total	34 162,70 €		34 162.70 € HT	100%
------------	-------------	--	-------------------	------

Fait et décider les jours, mois et an ci-dessous.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,



Frédéric GIRO